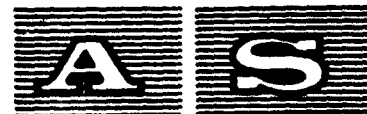


NATIONS UNIES

UN LIBRARY



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/34/68

~~S/13051~~

23 janvier 1979

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-quatrième session
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-quatrième année

Lettre datée du 23 janvier 1979, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

A partir de 5 heures, le 22 janvier 1979, la ville de Nabatieyh et les villages voisins ont été soumis à des bombardements d'artillerie sporadiques. A 8 h 30, les bombardements se sont intensifiés et ont atteint non seulement Nabatieyh mais Choukine, Kfar Rumman, Arnoun - Myfadoun - al-Jarmaq et Al-Aichieh. Le bombardement s'est poursuivi pendant une heure. A 10 heures, des avions de l'armée de l'air israélienne ont violé l'espace aérien libanais et ont survolé la région. Une demi-heure plus tard, le bombardement d'artillerie a repris, et à 18 heures il se poursuivait.

Une personne a été tuée et quatre autres blessées. Des dégâts énormes ont été causés aux biens.

Le Gouvernement libanais proteste vigoureusement contre ces actes d'agression. Se produisant juste après le renouvellement du mandat de la FINUL, ils sont conçus pour exacerber les tensions et entraver davantage encore le déploiement de la FINUL dans toutes sa zone d'opération. Cette agression et cette escalade constituent une violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la convention d'armistice entre le Liban et Israël.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "La situation au Moyen-Orient", et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ghassan TUENI
